

Abonnements Vtopia : formule de Paniers Solidaires et d'auto-cueillette

Introduction

Dans le contexte d'une crise alimentaire qui s'annonce et de l'après Covid, les projets d'agriculture locale et vivrière ont grand besoin de votre soutien. Ceux qui s'en sortent le mieux, comme le Champs des Possibles à Jupille ou encore Vent de Terre du côté d'Esneux ont fait le choix d'une formule de solidarité mangeurs – producteurs appelée « CSA » (« community supported agriculture » ou agriculture soutenue par la communauté). Les fondements d'un CSA est le respect des engagements mutuels pris par les membres et l'agriculteur.

Pour pérenniser le projet Vtopia, nous estimons qu'il faudrait conclure 60 abonnements de ce type en 2022, parlez-en autour de vous ! Comme on dit « l'argent ne se mange pas », mais transférer un peu d'argent de la banque à un projet vivrier permettra d'acheter des graines qui pousseront et qui nous nourriront ensuite.

L'abondance se construit ensemble : imaginons un projet dont la principale préoccupation est l'affectation des surplus !

En 2022 nous avons prévu de produire pour nourrir environ 60 familles mais il restera des terres libres sur Vtopia et, en fonction de l'engagement des consommateurs il nous est encore possible de passer des commandes pour nourrir jusqu'à 40 familles supplémentaires, il ne faut toutefois pas tarder, les dernières cultures se plantent mi-juillet, les plants sont à produire un à deux mois à l'avance.

Donc pour nous la question se pose en ces termes : combien voulez-vous que nous produisions de panier en 2022 ?

À quoi faut-il s'attendre ?

Vtopia produit une large diversité de légumes dont des légumes de base tels que pdt, carotte, oignons, poireaux et aussi quelques légumes plus originaux tels que les bettes, les choux-fleurs mauves, les panais, ... Deux serres permettent aussi d'avoir des légumes toute l'année dont des légumes d'été (tomates, aubergines, concombres, ...). Cette année nous avons plantés des centaines de framboisiers et de groseilliers, nous aurons probablement les premiers petits fruits.

Sans être certifié bio, le site produit des légumes 100 % organiques, sans engrais ni jusqu'ici aucune pulvérisation chimique. La fertilisation est basée sur l'utilisation de foin de broyat et d'un peu de compost végétal, conformément au principe de l'agriculture végétale.

Il n'y a pas d'achat – revente et donc tous les produits proviennent du site, ils sont 100 % locaux et de saison.

Manger de saison est certainement très bon pour la santé autant que pour le palais, le début du printemps est la saison la plus difficile pour produire, les premiers légumes sont rares, on trouve surtout de quoi se faire des salades fraîches, c'est à ce moment là que les paniers sont les plus légers. Puis, progressivement on trouve de plus en plus de légumes offrant en juin une belle diversité qui continue à s'étoffer au cours de l'été, puis vient l'automne, saison de parfaite abon-

dance où tout est disponible jusqu'en novembre au moins, en hiver on trouve encore beaucoup de légumes mais progressivement la diversité diminue autour des légumes de conservation (pdt, carottes, choux, oignons, salades d'hiver,...) c'est à ce moment là que les paniers sont les plus lourds et un peu monotones.



Les formules 2022 dans les grandes lignes

1. En 2022 l'**auto-cueillette restera ouverte** avec des tarifs adaptés et susceptibles d'évoluer au cours de l'année, nous nous attendons à de fortes augmentations des prix de marchés et l'auto-cueillette suivra ces prix.
2. Nous avons constaté que beaucoup d'auto-cueilleurs sont fatigués de peser chaque légume séparément et nous proposerons aussi une formule par volume avec un prix par petite caisse, il vous sera possible de récolter un panier moyen et d'évaluer un **prix moyen pour le volume**.
3. Nous voulons toutefois privilégier une formule d'**abonnement auto-cueillette**, nous voyons cette formule comme « gagnant-gagnant », en effet elle est plus simple à gérer au niveau des paiements et de la monnaie, ensuite elle permet de garantir les prix actuels aussi longtemps que dure l'abonnement, enfin elle donne une sécurité au producteur tant au niveau financier qu'au niveau de la planification des cultures. Les collègues ont des formules légèrement différentes, avec notamment des prix par personne, nous souhaitons maintenir comme standard une formule moyenne qui couvre les besoins en légumes d'une famille moyenne. Nous évaluons cette formule à **1,5€/jour pour une famille** et pour une moyenne de 4kg de légumes par semaine. Nous souhaitons toutefois pouvoir adapter cette formule à la situation et aux moyens de chacun/chacune. 1,5€/jour en abonnement cela donnerait par exemple ceci :
 - Mangeur soutenant : pré-paiement annuel de 365J X 1,5€ = **547,5€**
 - Mangeur solidaire : pré-paiement trimestriel de 91J X 1,5€ = **136,5€**
 - Abonnement légume : pré-paiement mensuel de 30J X 1,5€ = **45€**

En cas d'augmentation des prix de marché les tarifs mensuels et trimestriels sont susceptibles d'être majorés pour la période suivante. Du point de vue du producteur, tous les frais de culture précèdent la vente d'environ 3 mois, la formule trimestrielle est donc équilibrée, la formule annuelle est un bonus, la formule mensuelle demande un pré-financement au producteur.

Nous pouvons toutefois adapter les formules aux situations des mangeurs, par exemple une personne seule ne disposant pas de beaucoup de moyens pourra payer 1 €/jour, où encore un engagement à l'année en paiement mensuel via ordre permanent est OK.

Les prix annoncés sont des prix minimums, il est évidemment possible de payer plus pour soutenir le projet, les quantités promises sont aussi minimums, en cas d'abondance des annonces au tableau proposerons aux mangeurs de se servir (gratuitement pour les abonnés, en payant pour les clients occasionnels) pour de la transformation par exemple. Nous organisons déjà des ateliers de lacto-fermentation.

4. **Formule de paniers** disponible sur place à Vivegnis, au Thier-à-Liège et à Saint Léonard le mardi soir au mercredi matin. Nous avons adapté les tarifs afin de suivre l'évolution des coûts des intrants que nous subissons déjà (plants, énergie, équipements,...), fixant le tarif 2022 à **2,5€/jour pour un panier hebdomadaire** de environ 4 kg de légumes. Pour les petits mangeurs, nous proposons aussi des demi paniers d'environ 2kg de légumes au tarif de 1,5€/jour.

Au cas par cas nous pouvons proposer éventuellement une formule de livraison à domicile en supplément, surtout si il y a plusieurs paniers, à titre indicatif une livraison vélo à la maison à liège 4000 reviendrait à 7€ par panier pour un seul panier, à 6€/panier pour 2 à 4 paniers, à 5€/panier pour 5 paniers et plus. Pour 10 paniers et plus nous pouvons envisager de créer un nouveau point de dépôt qui sera livré gratuitement.

La formule panier livré dans un de nos points de dépôt reviendrait donc à :

- Mangeur soutenant : **912€/1 an ou 547,5€/1an pour le 1/2 panier**
- Mangeur solidaire : **227€ ou 136,5€ (1/2P)/1 trimestre** (prix susceptible d'être ajusté)
- Abonnement paniers : **75€ ou 45€ (1/2 P)/1 mois** (ordre permanent, prix susceptible d'être ajusté)

La formule de panier comprends une option solidaire supplémentaire, lorsque le mangeur ne souhaitent pas prendre son panier une semaine, il est possible de le donner à une personne de son choix, ou bien, sur simple demande, nous pouvons le donner à un bénéficiaire dans la précarité. Des paniers solidaires gratuits sont aussi fournis à des bénéficiaires sur base régulière, nous souhaitons pouvoir fournir un panier gratuit pour 10 paniers achetés.

Il reste des légumes en champs et les formules d'auto-cueillette peuvent démarrer immédiatement. Par contre, les paniers redémarreront en Mai quand la diversité de légumes sera suffisante. Dans tous les cas, nous souhaitons évoluer vers un engagement mutuel plus aboutit :

1. *Signature d'une convention, engagement sur un an.*
2. *Fourniture par Vtopia d'un sac de transport réutilisable pour limiter les gaspillages en évitant des contenants jetables et pour faciliter la logistique.*
3. *Organisation de rencontres festives pour échanger et apprendre à se connaître.*
4. *Sollicitation des mangeurs pour donner 2 jours de coups de main/an.*

5. Organisation d'ateliers zéro-déchets, de transformation, etc.

Infos pratiques :

Le terrain de Vtopia est situé au 37 rue Fût-Voie 4683 Vivegnis, ici : <https://goo.gl/maps/K5r55DARNd4cscfbA>

La production se fait en chantier participatif – formatif tous les mardis et vendredis de 9:30 à 17:00 environ, tout le monde est le bienvenu. Les légumes sont disponibles en auto-cueillette à n'importe quel moment. Les paniers sont livrés le mardi soir et encore disponibles le mercredi.

Le projet est mis en œuvre par l'ASBL Jardinier du Monde : <https://jardinierdumonde.be/>, les paiements se font sur le compte : **BE51 9672 6753 5662** - BIC : TRWIBEB1XXX de Jardinier du Monde ASBL ou en cash.

Contacts : Email : info@vtopia.be ; poste : 286 rue Vivegnis – 4000 Liège ; Gsm : 0474/161 164

Il est aussi possible d'effectuer un don en G1 (June) ici :- clé publique du projet : 8A3EE8wEuTrKE-cAM8MGBit7oBhveVy8D8AkhPZX7bHGS ; pseudo : Vtopia.

Il est aussi possible de soutenir le projet en investissant des parts de la coopérative <https://delaterrealassiette.be/> qui serviront à acheter le matériel.

Conditions générales et engagement Mutuel :

- **Les producteurs s'engagent à nourrir les mangeurs** au mieux de leurs possibilités et au prix fixé pour toute la durée de l'abonnement. **Les tarifs peuvent toutefois être adaptés au terme de chaque période** (tous les mois pour les abonnements mensuels, tous les trimestres ou tous les ans pour les formules trimestrielles et annuelles).
- Les mangeurs s'engagent pour **une durée d'un an** quelque soit la formule de paiement choisie. Les sommes versées ne sont pas remboursées, dans le cas où un mangeur souhaite arrêter, il lui est toutefois possible de trouver un repreneur pour sa formule ou d'offrir les paniers restants à un bénéficiaire. Les producteurs se réservent toutefois le droit de suspendre les livraisons et de trouver eux-même un repreneur en cas de non-paiement, cette situation constituerait un manquement à l'engagement moral producteurs-mangeurs.
- La formule prévoit une livraison de 4 kg de légumes/semaine pendant 50 semaines/an. Il existe toutefois une **solidarité** entre les producteurs et les mangeurs qui implique que le service peut être interrompu ou réduit en raison d'une catastrophe ou d'un aléa climatique/maladies/ravageurs sans occasionner un remboursement ou un report. Inversement, en cas de réussite et de récoltes plus abondantes, les mangeurs abonnés sont prioritaires pour en bénéficier sans supplément.
- Les mangeurs disposent d'un **droit de regard** sur les comptes du projet qui sont exposés par l'équipe de production en fin d'année. A tout moment ils peuvent faire des suggestions en vue d'améliorer le service et le projet. Tant qu'il est communément admis que le projet ne paye pas ses frais, en ce compris une rémunération descente ou un défraiement pour ceux qui s'impliquent dans la production, cet avis est consultatif. Lorsqu'il est établi que le projet paye ses frais, les mangeurs sont consultés et décident souverainement de l'affectation des surplus avec l'équipe de production. Le processus de décision est le consentement.

- Les mangeurs sont **co-responsables** du projet et en droit de rappeler courtoisement les règles communes à quiconque ne les respecterait pas.
- Les mangeurs s'engagent à donner **2 jours/an de coups de main**/abonnement en fonction de leurs possibilités. Les coups de mains concernent les activités de production (plantation, désherbage, récolte) mais aussi d'autres domaines tels que : assemblage des paniers, livraisons, organisation de rencontres, tâches administratives, communication, transformation,... Les deux jours de coups de main sont décidés de commun accord entre le mangeur et l'équipe de production, il tient évidemment compte des possibilités physiques, horaires et des envies du mangeur.
- L'équipe de production s'engage à organiser au moins **une rencontre par an** et à transmettre les informations utiles par **Email** et affichage notamment. Les mangeurs acceptent que leurs Email et numéro de téléphone soit transmis aux autres mangeurs et à l'équipe de production et utilisés aux fins de transmettre toute information utile sur le projet et le service. Afin de faciliter les échanges, un tableau des membres sera affiché, incluant une photo (sur base volontaire).

Auto-cueillette

1) Fonctionnement

Concernant la formule d'auto-cueillette, après paiement de l'abonnement, le membre vient récolter ses légumes au champ au moment qui lui convient. Afin d'éviter de léser les autres mangeurs, il s'engage à ne prélever approximativement que les quantités convenues (4 kg/sem \pm 1 kg, soit un sac de 15 – 20 l) ou annoncées en cas de récolte exceptionnelle. Des consignes seront données par l'équipe de production via des panneaux d'informations/drapeaux de récoltes sur le champ et e-mails. La revente de légumes par un membre sera considérée comme une infraction grave, toutefois un membre peut donner ou revendre sa part à une tiers personne de son choix en avertissant l'équipe de production : « cette semaine c'est untel qui viendra chercher nos légumes ». La récolte importante d'une réserve de légumes (congélation, conservation) peut seulement se faire sur indications de l'équipe de production. Les récoltes se font selon un principe de bon sens : ne pas récolter des bébés légumes afin de les laisser grandir, en début de production récolter les plus beaux légumes, en fin de production récolter intégralement la planche ou la ligne, récolter alors dans la suite des récoltes entamées en finissant une planche ou une ligne à la fois. Du matériel de récolte est à disposition sur le terrain (couteau, fourches bêches, etc...), mais il peut être utile de se munir de son propre matériel (couteau). Par courtoisie il est important de ramener les outils que l'on a utilisé ou que l'on trouve sur les parcelles pour les ranger à leur place, près des infrastructures. Il est interdit d'emporter les caisses ou outils présents sur le site, le membre doit se munir de son propre contenant.

2) Sécurité

Les enfants sont toujours sous la responsabilité d'un adulte. Le membre fréquente le site sous sa propre responsabilité. L'ASBL ne peut pas être tenue pour responsable en cas d'accidents lié à une imprudence ou à un non-respect des règles. Le site est un lieu de production, il peut y traîner des ferrailles, machines, objets contondants, tranchées, il convient de ne pas courir et de marcher dans les chemins et allées. L'étang voisin ne fait pas partie du site et il est interdit de s'y baigner.

3) Respect

Le respect des personnes, des autres membres, des autres espèces et de la terre sont les bases de ce projet. Il est notamment interdit de chasser, de capturer, d'emporter des petits animaux tel que les grenouilles ou des insectes, on veillera à déranger le moins possible les oiseaux et à ne pas jeter des débris non-biodégradables tels que des plastiques ou des mégots sur le site. Lorsque l'on trouve des déchets tels que plastiques, emballages, cordes sur le site il convient de les ramasser et de les mettre dans les poubelles prévues à cet effet. Par contre les déchets organiques qui proviennent de la récolte (feuilles, racines,...) ne doivent surtout pas être mis dans les poubelles, idéalement ils peuvent être répandus sur les parcelles au bénéfice des vers de terre. Le vandalisme et les comportements violents sont évidemment proscrits, l'accueil bienveillant de toute personne souhaitant fréquenter le site est de mise.

4) Véhicules

Les véhicules accèdent au site l'essentiel de l'année via le chemin de terre et peuvent être garés près des infrastructures. Toutefois, pendant l'hiver et généralement entre janvier et mars, les pluies peuvent rendre le terrain trop boueux et il sera alors interdit aux véhicules qui devront être garés à rue.

Paniers

1) Points de livraison

Les Paniers sont livrés chaque semaine sur les points de dépôts suivants : à Vtopia – 37 rue Fût-Voie 4683 Vivegnis et au 286 rue Vivegnis 4000 Liège, ils sont disponibles dès le mardi soir, à partir de 18:30. Ils sont aussi livrés à l'épicerie Bicarbonate et Topinambour au Thier-à-Liège, au 503, boulevard Ernest Solvay – 4000 Liège et disponibles dès le mercredi matin 9:30 à 18:00. De nouveaux points dépôt seront peut-être ouverts au cours de la saison en fonction de la demande et du nombre de paniers. Si le nombre de paniers par point de livraison diminue en dessous du minimum de 5 paniers, les nouveaux points peuvent être fermés et les mangeurs redirigés vers l'un des 3 points de livraison de base.

2) Paniers oubliés

Afin de garantir la bonne conservation des produits alimentaires, les mangeurs s'engagent à venir chercher leurs paniers avant le mercredi soir. En cas d'empêchement (vacances,...) il appartient au mangeur de prévenir, offrir son panier à une autre personne ou de nous demander de le donner à un bénéficiaire dans la précarité. Sauf arrangement particulier, les paniers restant sur les points de dépôt le jeudi qui suit la livraison seront offerts à des bénéficiaires.

3) Problèmes de qualité

La fraîcheur des légumes est extrême, ils arrivent directement du champs, toutefois un problème après récolte (flétrissement au soleil, mauvaise manipulation d'un volontaire) ou un dégât lié à un ravageur peut survenir malheureusement. En pareil cas le mangeur est en droit de se plaindre (par Email de préférence) et d'obtenir une compensation légumière à la prochaine livraison, les retours sont bienvenus car ils permettent d'améliorer la qualité.

4) Retour des contenants

Les contenants (sacs) des paniers sont fournis par le producteur, ils doivent être ramenés lors de la prochaine livraison pour échange avec le prochain panier.

5) Auto-cueillette

Sur simple demande il est possible de troquer occasionnellement la formule Panier contre une semaine d'auto-cueillette.



Contrat

Entre

Et

Le producteur	Le mangeur
Jardinier du Monde AISBL 286 rue Vivegnis - 4000 Liège TVA : BE0677 914 489 <i>Mettant en œuvre le projet Vtopia</i>	Nom - prénom : Email : Téléphone/ gsm : Adresse :

Le mangeur choisi la formule suivante :

- Auto-cueillette (1,5€/jour)
- Panier (2,5€/jour)
- 1/2 Panier petit mangeur (1,5€/jour)

- Point de livraison souhaité :

.....

- Conditions particulières - explications :

.....

Le mangeur choisi la modalité de paiement suivante :

- Paiement **mensuel** – ordre permanent (A :45€/ P : 75€ / 1/2 P : 45€)*
- Paiement **trimestriel** solidaire (A :136,5€ / P : 227€ / 1/2 P : 136,5€)*
- Paiement **annuel** soutenant (A :547,5€ / P : 912€ / 1/2 P : 547,5€)

** prix susceptibles d'être revus à l'échéance*

- Paiement cash en date du :

- Paiement sur le compte : **BE51 9672 6753 5662** - BIC : TRWIBEB1XXX

Le mangeur a lût et approuve les termes des conditions générales et engagement mutuel, quelque soit la formule de paiement, il s'engage pour un an.

Le mangeur accepte que ses données de contact soient utilisées (exclusivement en vue d'échanger toutes informations utiles au service et au projet).

2 jours/an de coups de main - préférences et possibilités du mangeurs :

.....

.....

Pour accord,

Le mangeur – date et signature

Le producteur

à envoyer complété par Email à info@vtopia.be ou par poste au 286 rue Vivegnis - 4000 Liège